



Commune
de
MAZAMET

Envoyé en préfecture le 21/03/2023

Reçu en préfecture le 21/03/2023

Publié le 22/03/2023

ID : 081-218101632-20230315-2023_DEL05-DE



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 15 MARS 2023

2023 / 01 / 05

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Olivier FABRE, Maire.

Conseillers Municipaux

| | |
|-------------|------|
| EN EXERCICE | : 33 |
| PRESENTS | : 27 |
| REPRESENTES | : 06 |
| ABSENT | : 00 |
| VOTANTS | : 33 |

Date de Convocation : 8 Mars 2023

Date d’Affichage : 8 Mars 2023

Secrétaire de Séance : Christine ROQUES

Etaient présents :

FABRE Olivier, ROUQUETTE Françoise, AMALRIC André, MAUREL Agnès, PÉNÉLA Wilfried, ALBERT Corine, ASSÉMAT Christophe, LOUP Karine, BANCAL Philippe, BARENS Janine, ROQUES Christine, GORIN Serge, BERBESSOU Michel, KERBORIOU-GUIRAUD Marie-José, MONNIER Laurent, CHABBERT Cécile, ARMERO Séverine, ESTRABAUD Josiane, PUECH Benoît, LAFONT Stéphanie, CÈNES Alexandre, ORIVÈS Elizabeth, BRIANT Jean-Michel, MARTY-MARINONE Evelyne, IOUALALEN Valentin, ESTRABAUD Guy, CÈNES Frédéric.

Etaient absents représentés :

MARTIN Michel par André AMALRIC
ASSÉMAT Clothilde par Françoise ROUQUETTE
CAUQUIL Fabrice par Wilfried PÉNÉLA
CASTAGNÉ Chantal par Philippe BANCAL
CARAGUEL Fabienne par Agnès MAUREL
BORIES Pascale par Christophe ASSEMAT

OBJET : Garantie d'emprunt accordée à l'ASSOCIATION DE SAINT SAUVEUR DE MAZAMET.

Le Conseil Municipal,

Considérant la volonté de l'ASSOCIATION DE SAINT SAUVEUR DE MAZAMET de réaliser des travaux de mise aux normes (élevateur, ascenseurs, sanitaires), de création d'un porche et autres travaux d'aménagement,

Considérant que la réalisation de cette opération (740 000€ TTC) emprunt d'un montant de 740 000 € auprès de la caisse du crédit mu

nécessite la souscription d'un
SLOW
Mazamet,
Mazamet,

Vu la demande formulée par l'ASSOCIATION DE SAINT SAUVEUR DE MAZAMET, et tendant à obtenir la garantie de la ville de Mazamet pour un emprunt d'un montant de 740 000 €, à hauteur de 50 %, soit pour un montant 370 000 €, à réaliser auprès de la caisse du crédit mutuel de Mazamet en vue de réaliser les travaux précités,

Considérant que cette affaire a été présentée au cours de la Commission Municipale « Finances - Intercommunalité - Ressources humaines - Administration générale » du jeudi 9 mars 2023,

DECIDE, après en avoir délibéré

Article 1 : La Ville de Mazamet accorde son cautionnement à l'ASSOCIATION DE SAINT SAUVEUR DE MAZAMET à hauteur de la somme de 370 000 € de toutes sommes dues au titre de l'emprunt d'un montant de 740 000€ à contracter auprès de la caisse du crédit mutuel de Mazamet.

Article 2 : Les principales caractéristiques du prêt sont les suivantes :

Montant : 740 000 €.

Le prêt est stipulé à taux fixe.

Taux d'intérêt : 2,50 % l'an.

Frais de dossier : 1 500€.

Durée du crédit 180 mois.

Mensualité de 4 924,24€

TEG 2,53% l'an soit 0,21% par mois.

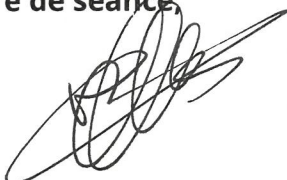
Article 3 : La ville de Mazamet renonce au bénéfice de discussions du patrimoine de l'emprunteur. La Ville s'engage à effectuer le paiement des sommes dues, au lieu et place de l'emprunteur, sur notification du prêteur, adressés par lettre recommandée avec avis de réception, sans jamais pouvoir opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : Le Conseil Municipal autorise, Monsieur le Maire, à intervenir au contrat de prêt passé entre la caisse du crédit mutuel de Mazamet et l'ASSOCIATION DE SAINT SAUVEUR DE MAZAMET, aux avenants éventuels et tous actes nécessaires ainsi qu'à signer la convention conforme au modèle annexé ci-après, à intervenir entre l'emprunteur et la Ville de Mazamet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme,

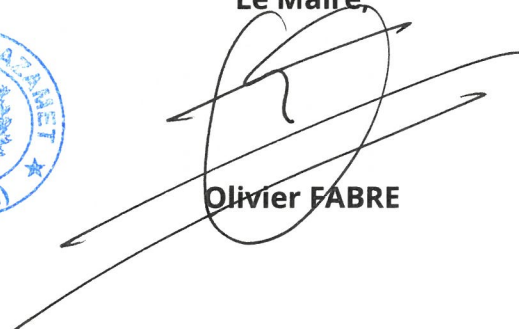
La Secrétaire de séance,



Christine ROQUES



Le Maire,



Olivier FABRE

*Acte télétransmis en Sous-Préfecture
Et certifié exécutoire le*